



Subdivision administrative  
des îles Marquises  
Enregistré le : 12 JUIN 2015  
Sous le n° : 642

DELIBERATION N° 08-2015 du 29 mai 2015,

**Portant décision modificative du budget de la Communauté de communes des îles Marquises (CODIM), exercice 2015, section d'investissement**

L'an deux mille quinze, le 29 mai, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 12 mai 2015 (affichage le 12 mai 2015) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à Atuona, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

**Exposé des motifs**

**Considérant qu'il est nécessaire d'équilibrer le budget en fonction des nouvelles dépenses et des programmes,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Îles Marquises (CODIM) établi le 25 avril 2014

VU l'arrêté n° HC 124 DIPAC / BJC du 4 février 2011 ;

VU le budget 2015

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

*Par voix pour, abstention et voix contre*

**ADOPTE**

**Article 1 :** la section d'investissement en dépenses et en recettes du budget de l'exercice 2015 est modifiée comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Compte	Intitulé	En moins	En plus
<b>RECETTES</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement		800.000
<b>DEPENSES</b>			
OP 201503 Cpte 2184	Matériel de bureau et informatique		400.000
OP 201504 Cpte 2183	Mobiliers		300.000
OP 201504 Cpte 2183	Acquisition d'un climatiseur		100.000

DATE DE CONVOCATION  
12 mai 2015

DATE D'AFFICHAGE  
12 mai 2015

DATE DE LA SEANCE  
29/05/2015

En exercice	présents	Votants
15	14	14

HEURE :15H00

Présents
<b>FATU HIVA</b> Henri TUIEINUI, 1 <sup>er</sup> délégué Marie Céline, suppléante
<b>HIVA OA</b> Etienne TEHAAMOANA, 1 <sup>er</sup> délégué Ani PETERANO, 2 <sup>ème</sup> délégué Domingo TEHAAMOANA, suppléant
<b>NUKU HIVA</b> Benoît KAUTAI, 1 <sup>er</sup> délégué Max PETERANO, suppléant Casimir UTIA, 3 <sup>ème</sup> délégué
<b>TAHUATA</b> Félix BARSINAS, 1 <sup>er</sup> délégué Mirélla TIMAU, 2 <sup>ème</sup> déléguée
<b>UA HUKA</b> Florentine SCALLAMERA, 2 <sup>ème</sup> déléguée Ranka AUNOA, suppléant
<b>UA POU</b> Joseph KAIHA, 1 <sup>er</sup> délégué Georges TEIKIEHUPOKO, 3 <sup>ème</sup> délégué
Absents excusés
Marcel BRUNEAU, 3 <sup>ème</sup> délégué

Procurations

Absents

Secrétaire de séance
Casimir UTIA, 3 <sup>ème</sup> délégué

**Article 2:**

Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents

*Fait à Atuona, le 29 mai 2015*

*Le Président*

*Félix BARSINAS*



CONTRÔLE A POSTERIORI
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : <i>12/06/2015</i>
Et publication ou notification du : <i>12/06/2015</i>
Le Président

